

CHARTRE QUALITE FORMATION

Mise à jour du 19 novembre 2025

NOS ENGAGEMENTS

Dans le respect des 7 Critères et Indicateurs du Référentiel National Qualité de la Certification QUALIOP1 dans la catégorie « Actions de formation », nos engagements qualité sont structurés autour de trois axes :

- La satisfaction du client et des apprenants,
- L'implication des équipes commerciales, administratives et pédagogiques,
- L'amélioration continue de nos prestations de formation

Nous nous engageons à :

- Accompagner nos clients dans l'analyse de leurs besoins et leur conseiller le plan d'actions le plus adapté.
- Assurer une réactivité pédagogique, commerciale et administrative, en conformité avec nos procédures internes.
- Concevoir chaque programme de formation en complète cohérence avec les objectifs poursuivis.
- Choisir nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leur implication dans la réussite des projets.
- Nous adapter aux contraintes des clients afin d'intervenir – lorsque c'est possible – dans leurs locaux et selon leur disponibilité pour être au cœur de leurs problématiques.
- Animer nos stages de façon vivante et impliquer nos stagiaires comme acteurs de leur apprentissage en les mettant en situation, dès lors que cela est réalisable.
- Remettre à chaque stagiaire un document pédagogique adapté et pertinent.
- Mesurer systématiquement la qualité de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue.
- Procéder à une veille réglementaire et technologique permettant d'actualiser régulièrement nos connaissances et celles de nos intervenants.
- Garantir la pertinence des formations en suivant leur évolution et en organisant des recyclages ou mises à jour si besoin.

Mesures de qualité de la formation :

Nous nous engageons à :

- Effectuer un bilan de chacune de nos formations et le tenir à disposition des commanditaires.
- Procéder, sur demande, à une évaluation des stagiaires avant et après la formation pour mesurer les acquis.
- Réaliser un bilan à froid (6 mois après la formation) si le commanditaire le souhaite.
- En cas de non-conformité ou de défaut qualité d'une formation, analyser les raisons du dysfonctionnement et mettre en place les mesures correctives nécessaires.